

Question écrite N° 3776

Une proposition de voyage qui questionne !
Rémy Meury (CS-POP)

Réponse du Gouvernement

En préambule, le Gouvernement souhaite rappeler son engagement pour la lutte contre toutes les formes de haine et de discrimination. Les démarches visant à renforcer la conscience civique et les valeurs démocratiques sont encouragées dans ce cadre et l'école joue un rôle essentiel dans la transmission de la mémoire historique. Pour information, la collaboration avec la CICAD a été instaurée en 2007 déjà. Durant toutes ces années, aucun problème n'a été porté à la connaissance du Service de l'enseignement et du Service en charge de la formation postobligatoire.

Sur la forme, le Gouvernement tient à relever que la publication de documents internes de travail en support de la question écrite n'est pas opportune.

Le Gouvernement répond comme il suit aux questions :

1. Avant de transmettre aux enseignant-es jurassien-es cette invitation de la CICAD, s'est-il demandé si cette année les conditions n'avaient pas changé en raison des déclarations de la CICAD par son secrétaire général ?

La visite de lieux de mémoire tels qu'Auschwitz représente une démarche éducative forte, qui permet de rappeler aux générations actuelles et futures les conséquences tragiques de l'idéologie totalitaire. C'est dans cet esprit que le Département de la formation, de la culture et des sports (DFCS) a considéré que l'objectif premier du voyage – la visite d'Auschwitz – demeure pertinent, indépendamment de prises de position publiques de responsables d'associations.

En effet, l'intérêt pédagogique et mémoriel de cette démarche est jugé suffisamment important pour que l'invitation soit relayée, comme cela se fait depuis de nombreuses années. Le Gouvernement prend acte des critiques formulées publiquement à l'égard de certaines positions de la CICAD et de son secrétaire général. Celles-ci relèvent toutefois du débat d'opinion politique ou géopolitique et ne modifient pas, en elles-mêmes, la valeur historique, éducative et mémorielle d'un déplacement à Auschwitz.

2. S'est-il assuré pour le moins auprès de la CICAD qu'aucun prosélytisme ne sera réalisé durant ce voyage ?

L'objectif déclaré de la CICAD, dans le cadre de ces déplacements, est de permettre aux enseignants d'approfondir leurs connaissances sur la Shoah et d'en transmettre la mémoire aux élèves. Le Gouvernement rappelle que le cadre légal et réglementaire de l'école publique s'applique pleinement dans cette situation : aucun prosélytisme religieux ou politique n'est toléré. Si un enseignant devait être confronté à des propos inappropriés, il lui appartient de le signaler et le Département prendrait les mesures nécessaires.

3. Va-t-il rendre attentifs à ce risque les membres du corps enseignant jurassien qui pourraient profiter de cette offre ?

Le Gouvernement est attaché à la neutralité politique et religieuse de l'enseignement public. Le cadre fixé au corps enseignant reste inchangé et les enseignants connaissent leur devoir en la matière, leur statut impliquant une stricte impartialité et une obligation de réserve dans l'exercice de leur mission. Ils sont déjà sensibilisés à l'importance de ne pas relayer de messages de nature partisane et de préserver, en toutes circonstances, la neutralité de l'école publique. Toutefois, le DFCS rappellera aux enseignants qui participent à ce voyage que celui-ci s'inscrit dans une démarche de mémoire historique et qu'il doit être appréhendé dans le strict respect de la neutralité professionnelle.

4. Mieux, ne devrait-il pas envisager d'organiser directement, sans intermédiaire, à l'intention du corps enseignant jurassien des voyages à Auschwitz, ou un autre camp de concentration plus proche, afin d'entretenir l'indispensable mémoire sur les horreurs infligées à des millions de personnes voici 80 ans ?

Le Gouvernement n'envisage pas d'organiser lui-même ce type de déplacement, ni de changer le lieu proposé. L'offre relayée repose sur une initiative externe bénéficiant d'un soutien logistique, pédagogique et financier appréciable. Elle permet au corps enseignant jurassien de participer, avec des collègues issus d'autres cantons romands, à une expérience reconnue sur le plan éducatif, qui amène à mesurer la terrible réalité des camps d'extermination situés en Pologne.

Le DFCS continuera donc à relayer cette possibilité, sans se substituer à l'organisation actuelle.

Delémont, le 28 octobre 2025



Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître